

**MAIRIE DE CLAVIERS**  
**83830 CLAVIERS**

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

**Arrêté d'interdiction de stationnement parking du Montjolet**

**N° 65/2023**

Le Maire de Claviers,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996),

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement sur le parking Montjolet

**ARRETE :**

**Article 1** : il sera interdit de stationner sur la partie gauche du parking du Montjolet : le mardi 25 avril 2023 de 8h à 12h, afin de permettre aux agents techniques de débroussailler.

**Article 2** : Des barrières de signalisation seront mises à disposition par le service technique de la Mairie pour la réservation des emplacements. Le présent arrêté sera affiché sur le site par le service technique.

**Article 3** : Le Maire et le Garde-champêtre seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 18/04/2023

Affiché en Mairie le 19/04/2023

Le Maire,  
Gérald PIERRUGUES

Pour le Maire empêché,  
l'Adjoint M. COLLIGNON philippe



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le 19 /04 /2023